

2^{ème} Cycle 1^{ère} année HTS

L'élève qui souhaite suivre une discipline complémentaire en fait la demande auprès de la coordination du Pôle Danse

Cours	Jour	Horaire	Professeur	Studio
Danse classique	Lundi	18h45/20h15	D.Thole	330
Formation Musicale Danseur	Mercredi	13h30/14h30	M. Petit	334
Danse classique		16h00/17h15	D. Thole	336
	Jeudi	18h45/20h00	M. Chastel	330

2^{ème} Cycle 2^{ème} année HTS

L'élève qui souhaite suivre une discipline complémentaire en fait la demande auprès de la coordination du Pôle Danse

Cours	Jour	Horaire	Professeur	Studio
Danse classique	Lundi	18h45/20h15	D.Thole	330
Formation Musicale Danseur	Mercredi	13h45/15h15	E. Agresti	326
Danse classique		16h00/17h30	A. Milecka	315
	Jeudi	18h45/20h00	M. Chastel	330

2^{ème} Cycle 3^{ème} année HTS

Un élève entrant directement en 2C3 doit suivre l'enseignement de la FMD pour l'UE validée en 2C2

Cours	Jour	Horaire	Professeur	Studio
Danse classique	Mardi	18h45/20h45	D. Thole	336
	Mercredi	17h30/19h30	N. Delassis	334
Histoire de la Danse 1	Vendredi	18h30/20h00	S. Dalle	109

2^{ème} Cycle 4^{ème} année HTS

Un élève entrant directement en 2C4 doit valider l'UE de FMD et l'UE d'Histoire de la Danse 1

Cours	Jour	Horaire	Professeur	Studio
Danse classique	Mardi	18h45/20h45	A. Milecka	334
	Mercredi	17h30/19h00	A. Milecka	315
	Vendredi	18h30/20h00	A. Milecka	312

Les 3^{èmes} Cycles HTS

(Cycle d'Orientation, Amateur et Spécialisé)

*Un élève entrant directement en 3^{ème} cycle priorisera la FMD et l'Histoire de la Danse 1 étudiées en 2^{ème} cycle.
 Selon le niveau de l'élève dans son cursus, un choix est à voir avec les professeurs pour la complémentaire et l'AAF CMD*

Cours	Jour	Horaire	Professeur	Studio
Danse classique	Mardi	18h45/20h45	N. Delassis	315
AAF CMD * (pour les élèves en 3C Spé)	Mercredi	14h30/16h30	M. Demaret	334
Histoire de la Danse 2 ** (pour les élèves en 3C Spé ayant validé l'HDD 1) 5 cours : 29 nov, 10 et 17 janv, 31 janv, 28 fév		16h30-17h30	S. Dalle	334
Danse classique		17h30/19h45	D. Thole	336
	Vendredi	18h45/20h15	M. Chastel	336

* L'Anatomie et Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé est obligatoire pour les élèves en 3^{ème} Cycle Spécialisé

** L'Histoire de la Danse 2 est obligatoire pour les élèves en 3^{ème} Cycle Spécialisé ayant validé leur année d'Histoire de la Danse 1.

Un cours spécifique technique garçon est donné 7 samedis dans l'année de 10h à 11h15.
(Dates à préciser à la rentrée)